

AVRIL 2016

Prolifération des sangliers sur la commune

Depuis la création de zone commerciale proche, certains animaux sauvages ont été délogés de leur habitat naturel, et se sont alors réfugiés sur notre territoire. Lorsque les premiers sangliers ont été recensés sur la commune (novembre 2015), et surtout les premiers dégâts constatés, nous nous sommes rapprochés de la Fédération Départementale de la Chasse (FDC35) car nous ne disposions pas à l'époque d'Association de Chasse sur la commune pour résoudre le problème. La FDC35 nous a conseillé d'établir une convention avec l'Association de Chasse de Pleurtuit qui s'est rapidement mise à notre disposition. La période de chasse étant alors déjà ouverte, les chasseurs de Pleurtuit n'ont pu qu'effectuer des battues de rabattage afin de déloger les animaux en question. Il a été difficile d'obtenir l'autorisation d'abattage de sangliers en cours de saison de chasse par la FDC35, finalement une convention entre notre commune et l'Association de Chasse de Pleurtuit a été signée le 1^{er} janvier dernier les autorisant à intervenir pleinement sur notre territoire.

Quelques sangliers ont pu être abattus jusqu'à la fermeture légale de la chasse le 29 février dernier. Malheureusement force est de constater que ces animaux demeurent toujours chez nous.

Après nous être rapproché des services juridiques concernés, il s'avère que la commune ne peut pas être tenue responsable des dégâts occasionnés par des animaux sauvages dans des jardins privés, seuls les dommages aux cultures agricoles peuvent être indemnisés (article L426-1 et suivants du Code de l'environnement). De plus, il n'est pas obligatoire pour une commune de clôturer tous ces bois et terrains publics. La municipalité a agi rapidement face aux nuisances constatées avec « ses petits moyens » tout en respectant le cadre légal imposé par la réglementation de la chasse.

Depuis la fermeture de la chasse, soucieux de solutionner ce problème récurrent, nous avons activement sollicité la Direction des Territoires et de la Mer 35, ainsi que la FDC35. Nous avons finalement obtenu par voie d'Arrêté Préfectoral en date du 14 mars dernier, l'autorisation durant 2 mois de faire procéder à des « tirs nocturnes » par le Lieutenant de Louveterie du département : Monsieur Gasnier qui sera accompagné par des agents de l'Office Nationale de la Chasse 35.

Conscient des préjudices occasionnés, nous mettons tout en œuvre pour éradiquer le problème, mais la tâche reste complexe et longue malheureusement.

Les Gens du Voyage :

L'intrusion récente des gens du voyage sur le parking de l'ancien Intermarché a suscité bien des remarques et à ce titre je tiens à vous informer des démarches entreprises par la municipalité.

Dès leur arrivée le dimanche soir, moi-même et l'agent de Police Municipale avons prévenu la police nationale. Ce terrain étant privé, aucun pouvoir de police n'est applicable, nous avons néanmoins prévenu le propriétaire des lieux afin qu'un dépôt de plainte soit fait rapidement. L'association AGV35 qui gère la communauté des gens du voyage au niveau de la préfecture d'Ille et Vilaine a aussitôt été avisée. A noter que dès la fermeture d'Intermarché, nos services avait demandé au propriétaire des lieux de procéder expressément à la fermeture « hermétique du parking », malheureusement cela n'a pas été fait assez vite. Soucieux de voir cette communauté quitter les lieux au plus vite, nous avons déposé plainte pour vol d'énergie (Eau et EDF), et avons pu après négociation obtenir le paiement de l'eau et l'électricité. Le tarif appliqué nous a été imposé par la Préfecture mais cette communauté itinérante a réglé sans souci.

Le stationnement des gens du voyage sur notre commune est un fait récurrent comme partout en France, seules les communes de + de 5000 habitants sont tenues de fournir un « terrain d'accueil », nous ne sommes donc pas soumis à cette obligation. Cette communauté connaît bien les lois et privilègie leur stationnement sur des terrains privés sachant bien que les démarches administratives pour les déloger sont lourdes, payantes pour le propriétaire des lieux. Nous mettons tout en œuvre pour éviter ces désagréments : des patrouilles de police nationale plus nombreuses. Nous demandons donc aux propriétaires de grands terrains susceptibles d'être envahis de prendre leur disposition pour fermer leur terrain (fossé, tas de terre, pierres etc...). En cas de passage suspect prévenir le commissariat aussitôt : faire le 17.

J'espère que ces informations vous aideront à comprendre ces problèmes et les pouvoirs limités de la Commune du point de vue légal dans de telles circonstances.

Le Maire, Pierre CONTIN



Infos C.C.A.S.

BOURSE AUX VETEMENTS PRINTEMPS - ÉTÉ

LE C.C.A.S, sous le contrôle du C.C. ILLE ET RANCE – LA RICHARDAIS, organise du 6 au 11 Avril une **BOURSE AUX VETEMENTS PRINTEMPS - ETE pour adultes et adolescents**, dans la Salle « Colette BESSON » (Salle des Sports).

⇒ Dépôt des vêtements : Mercredi 6 de 9 h à 18 h

⇒ Vente : Samedi 9 de 9 h 30 à 20 h 00

⇒ Reprise des invendus : Lundi 11 de 9 h à 12 h.

NE SERONT ACCEPTES QUE LES REGLEMENTS EN ESPECES. Il sera demandé 1€ par liste de 15 articles et deux listes maximum par personne.

CAFE DES AIDANTS

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance ? Le Café des aidants de la Côte d'Emeraude, vous invite, autour d'un café, à échanger votre expérience avec d'autres aidants. Temps d'échange convivial animé par des professionnels un après-midi par mois de 14 h à 15 h 30.

Prochains rendez-vous : Mardi 12 avril au : Café TARATATA.

Contact : CLIC Côte d'Emeraude, 78, Bd Wilson, 35800 DINARD.
Tél : 02.99.16.88.76 - Mail: clic3-cote- emeraude@hotmail.fr

ESCAPADE EN BEARN

En partenariat avec l'ANCV, le C.C.A.S vous propose du 3 au 10 Juillet 2016, une semaine de vacances à BIELLE (Pyrénées Atlantiques). Il reste quelques places, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact au secrétariat du C.C.A.S à la mairie au 02.99.88.50.90.

FETE DU PORT

Un Comité de Pilotage va se créer pour l'organisation de la 2^{ème} Fête du Port cet été, c'est pourquoi un appel aux volontaires est lancé aux personnes, adhérentes ou pas d'une association, souhaitant participer à cette manifestation. Contacts : Jacqueline LECUYER 06-99-18-78-00

DIFFUSION D'ARTICLES DANS LE FLASH

Le flash infos permet aux associations d'annoncer leurs manifestations à venir. Si celles-ci veulent faire paraître un article, merci de l'envoyer par mail à ces deux adresses :

animation@ville-larichardais.fr

et maryvonne.auffret0026@bbox.fr en copie.

Pour des raisons de mise en page, d'impression et de distribution, **il est impératif que nous recevions ceux-ci avant le 15 du mois précédent la parution.** Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous souhaitons la bienvenue à l'auto école **AC35.**

Zone de l'Hermitage. 02-99-88-02-25

contact@automobileclub35.com

RANDO-BRETAGNE

La Richardais sera, le 21 avril 2016, ville-étape de Rando-Bretagne qui a lieu du 9 Avril au 23 avril 2016. Le programme est en téléchargement sur la page d'accueil de notre site Internet : <http://bretagne.ffrandonnee.fr>

N'hésitez pas à vous associer à ces belles journées de détente, de découverte et de convivialité. C'est bon pour le moral et pour la santé. Rando-Rive Gauche. Contact Marie-Paule Lebihan tél : 06.99.44.58.12.

GENERATION FITNESS

Rappel: spectacle de danse de fin d'année le **Samedi 14 Mai 2016** à la salle polyvalente du **COSEC de Dinard**. Des billets d'accès pour le spectacle seront en pré-vente et les dates seront communiquées sur notre site internet www.generation-fitness.com. **Plus de renseignements :** 06.09.47.06.56 / 02.99.81.14.79 info@generation-fitness.com

« AU FIL DES LOISIRS » DE LA RICHARDAIS

"Au fil des Loisirs" et sa Chorale "Rêves et Rance" ont le plaisir de vous inviter au concert qui aura lieu, sous la direction de Mme Rozenn SA-GET, le dimanche 24 avril 2016 à la Chapelle Saint Louis, Rue Ville Pépin à SAINT-MALO à 17h00. Libre participation.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 8h30 / 11h45 - fermée l'après-midi

Mardi : 8h30 / 11h45 - 13h30 / 17h30

Mercredi : 8h30 / 11h45 - fermée l'après-midi

Jeudi : 8h30 / 11h45 - 13h30 / 17h30

Vendredi : 8h30 / 11h45 - 13h30 / 16h00

Samedi : 9h30 / 11h45

☎ 02.99.88.50.90

✉ info@ville-larichardais.fr

BIBLIOTHEQUE

Lundi : 17h00 / 19h00

Mercredi & Samedi : 10h00 / 11h45

PERMANENCE ARCHITECTE CONSEIL

Jeudi après-midi une fois par mois sur rdv.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

1er mardi de chaque mois sur rendez-vous

PERMANENCES DES TICKETS DE CANTINE

Vendredi 22 avril 16h30-18h30

Au restaurant scolaire

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Pas encore fixé

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La Municipalité et la section locale de l'Union Nationale des Combattants vous convient à la cérémonie officielle. Rassemblement à la Mairie à 10h45, montée au Monument aux Morts, dépôts de gerbes et allocutions. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes par la Municipalité.